

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION POUR L'EXTRÊME-ORIENT (S. F. A. D. E. O.)

Étude de M<sup>e</sup> Bernard LESERVOISIER, notaire à Saigon,  
rue Lagrandière, n<sup>o</sup> 50

Société française d'approvisionnement et de distribution pour l'Extrême-Orient  
(S. F. A. D. E. O.)  
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 25 novembre 1946)

I

Suivant acte sous seing privé fait en deux originaux à Paris le 22 octobre 1946 dont un exemplaire est demeuré annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci agrès énoncé, M. Jean Joseph Marie Camille du BOURG, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, avenue Duquesne, n<sup>o</sup> 9, a établi les statuts d'une société anonyme qu'il se proposait de fonder et dont il a été extrait littéralement ce qui suit.

## TITRE PREMIER

Objet. — Dénomination — Siège — Durée -

Article 1. — Forme de la société. — Il est formé entré les propriétaires des actions ci après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme qui sera régie par les lois, décrets et ordonnances en vigueur en Indochine et par les présents statuts.

Article 2. — Objet. — La société a pour objet, en Indochine, en France, dans les colonies et pays de Protectorat ou sous mandat français ou dans tous pays membres de l'Union française et à l'étranger ;

Toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement, l'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, la consignation, l'emmagasiner, le warrantage, le transit et le transport de tous produits, marchandises, denrées et objets de toute nature et de toute provenance ;

Toutes opérations de représentation, commission et courtage relatives à ces produits, marchandises, denrées et objets ;

La vente en gros, demi-gros et détail de tous articles.

L'acquisition et la vente par voie d'apports, d'échanges, d'achats ou autrement, la construction, l'installation, l'aménagement, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente. de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que de tous fonds de commerce, matériels, objets mobiliers. ainsi que de tous établissements industriels et commerciaux.

La création d'agences commerciales dans tous les pays du monde ;

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières où immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;

La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation.

Article 3. — Dénomination. — La société prend la dénomination suivante : « SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION POUR L'EXTRÊME-ORIENT » (S.F.A.D.E.O.),

Article 4. — Siège social — Succursales. — Le siège social est fixé à Saïgon, rue d'Ayot, n° 150.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville, par simple décision du conseil d'administration et partout ailleurs, en Indochine, en France, dans une colonie ou un pays de protectorat ou sous mandat français ou dans le territoire de tout État membre de l'Union française en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

.....  
Article 5. — Durée. — La durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix-neuf années...

## TITRE II

### Capital social actions

Article 6. — Capital. — Le capital social est fixé à la somme de DEUX-CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES INDOCHINOISES (250.000 \$ 00) et divisé en DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions de cent piastres indochinoises chacune, à souscrire et à libérer en numéraire dans les conditions ci-après indiquées lors de la souscription.

.....

### Premiers administrateurs

1° Monsieur Jean Joseph Marie Camille du BOURG, directeur de sociétés, demeurant à Paris, 9, avenue Duquesne,

2° Monsieur Henri de BOUSSAC, industriel, demeurant à Toulouse, 15, place Dupuy,

3° la maison FAYOL Gilbert et Cie, 21, avenue de la Gare, Commentry (Allier) .

4° Monsieur Henri PERRONNIN, employé de commerce, demeurant à Montluçon, rue de la Gaïeté, n° 10 ;

5° Monsieur Daniel VILLADIER, lieutenant-colonel d'aviation, demeurant à Paris, 8, rue Quentin Bauchard ;

6° Monsieur Pierre FLEURANT, directeur de société, demeurant à Paris, 15, avenue de l'Opéra,

7° Monsieur Philippe Henri GOUDEMANT, ingénieur des Arts et Métiers, demeurant à Saïgon, n° 3, ruelle Mayer entrée 232,

8° Et Monsieur Pierre Octave Charles Gustave de LANGENHAGEN, commerçant, demeurant à Saïgon, 10, rue Colombier,

### Commissaire aux comptes

Monsieur Louis MIGNOT, comptable, demeurant à Saïgon, n° 115, rue Lareynière.

---